Michel NIQUET
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire près la Cour d'Appel

BP 30023
5 bis, boulevard Emile Combes
13200 ARLES

Tél. 04 90 93 49 28
Fax 04 90 93 06 55

FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE
Route de Maillane
13210 SAINT REMY DE PROVENCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe 2.1 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n°2022-06 du 04/11/2022 et du règlement ANC n°2023-03 modifiant respectivement les règlements ANC n°2024-03 du 05/06/2014 relatif au plan comptable général et le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à ARLES, le 04 juin 2026
Le Commissaire aux comptes
MICHEL NIQUET

ANNEXE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FEDERATION ADMR 13

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 29/05/2026

Etat provisoire

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	32 766	32 766				
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes	40 329		40 329	0,24		
Immobilisations corporelles						
. Terrains	542 921	136 823	406 098	2,41	416 368	2,64
. Constructions	4 271 948	1 649 366	2 622 582	15,58	2 327 901	14,79
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	706 929	672 641	34 288	0,20	60 150	0,38
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations						
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts					1 803	0,01
. Autres immobilisations financières	33 299		33 299	0,20	18 419	0,12
TOTAL (II)	***5 628 192***	***2 491 595***	***3 136 597***	18,63	***2 824 641***	17,94
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	14 977		14 977	0,09	13 852	0,09
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 062 685		1 062 685	6,31	1 704 188	10,82
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	8 012 010		8 012 010	47,60	6 669 966	42,36
Charges constatées d'avance	22 228		22 228	0,13	30 784	0,20
Valeurs mobilières de placement	3 380 000		3 380 000	20,08	3 800 000	24,14
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 203 469		1 203 469	7,15	700 982	4,45
TOTAL (III)	***13 695 368***		***13 695 368***	81,37	***12 919 772***	82,06
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	***19 323 561***	***2 491 595***	***16 831 966***	100,00	***15 744 413***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 29/05/2026

Etat provisoire

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	96 658	0,57	96 658	0,61
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	31 902	0,19	31 902	0,20
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres	77 471	0,46	96 305	0,61
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	21 321	0,13	-18 835	-0,11
Situation nette (sous total)	227 352	1,35	206 031	1,31
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement	3 208 935	19,06	801 994	5,09
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	***3 436 288***	20,42	***1 008 025***	6,40
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 268 671	7,54	1 209 267	7,68
Emprunts et dettes financières diverses	250 639	1,49	284 885	1,81
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	550 150	3,27	477 036	3,03
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	609 369	3,62	695 556	4,42
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	10 716 847	63,67	12 018 747	76,34
Produits constatés d'avance			50 897	0,32
TOTAL (IV)	***13 395 678***	79,58	***14 736 388***	93,60
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**16 831 966**	100,00	***15 744 413***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 29/05/2026

Etat provisoire

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	2 082 085	41,53	2 140 821	42,52	-58 736	-2,73
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	2 096 442	41,81	2 097 145	41,66	-703	-0,02
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	660 328	13,17	523 910	10,41	136 418	26,04
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions	3 995	0,08	46 055	0,91	-42 060	-91,32
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	112 079	2,24	58 655	1,17	53 424	91,08
Total des produits d'exploitation (I)	***4 954 929***	98,82	***4 866 587***	96,67	***88 342***	1,82
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks	-894	-0,01	-304	-0,00	-590	-194,07
Autres achats et charges externes	1 373 428	27,39	1 326 759	26,35	46 669	3,52
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	266 678	5,32	265 925	5,28	753	0,28
Salaires et traitements	2 236 031	44,60	2 184 954	43,40	51 077	2,34
Cotisations sociales	897 386	17,90	1 026 293	20,39	-128 907	-12,55
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	160 374	3,20	170 773	3,39	-10 399	-6,08
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	15 341	0,31	40	0,00	15 301	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	***4 948 343***	98,69	***4 974 440***	98,81	***-26 097***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***6 586***	0,13	***-107 853***	-2,13	***114 439***	106,11
PRODUITS FINANCIERS:						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6	0,00	11	0,00	-5	-45,44
Autres intérêts et produits assimilés	59 032	1,18	107 618	2,14	-48 586	-45,14
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (III)	***59 038***	1,18	***107 628***	2,14	***-48 590***	-45,14
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	30 233	0,60	31 401	0,62	-1 168	-3,71
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 29/05/2026

Etat provisoire

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)	***30 233***	0,60	***31 401***	0,62	***-1 168***	-3,71
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***28 805***	0,57	***76 227***	1,51	***-47 422***	-62,20
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***35 391***	0,71	***-31 626***	-0,62	***67 017***	211,90
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			***60 081***	1,19	***-60 081***	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			***21 461***	0,43	***-21 461***	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			***38 620***	0,77	***-38 620***	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	14 070	0,28	25 828	0,51	-11 758	-45,51
Total des produits (I + III + V)	5 013 967	100,00	5 034 296	100,00	-20 329	-0,39
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 992 645	99,57	5 053 130	100,37	-60 485	-1,19
EXCEDENT OU DEFICIT	***21 321***	0,43	***-18 835***	-0,36	***40 156***	213,20

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat	4 163		5 227			
TOTAL	***4 163***		***5 227***			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	4 163		5 227			
TOTAL	***4 163***		***5 227***			

FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 Décembre 2025. L'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice 2025 est de 16 831 966 €. Le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation s'élèvent à 5 013 641 €, présente un excédent de 21 321 €.

SOMMAIRE

1. Informations générales et faits significatifs de l'exercice
   - **1.1.** Informations générales
   - **1.2.** Evènements significatifs
2. Principes, règles et méthodes comptables
   - **2.1.** Méthode générale
   - **2.2.** Immobilisations et amortissements
   - **2.3.** Stock et en cours
   - **2.4.** Créances
3. Notes sur le bilan actif
   - **3.1.** Immobilisations
   - **3.2.** Amortissements
   - **3.3.** Provisions
   - **3.4.** Etat des créances et charges constatées d'avance
   - **3.5.** Etat des produits à recevoir
   - **3.6.** Compte à terme
4. Notes sur le bilan passif
   - **4.1.** Fonds Associatifs
   - **4.2.** Subventions d'investissements
   - **4.3.** Etat des dettes
   - **4.4.** Charges à payer par poste de bilan
5. Notes sur le compte de résultat
   - **5.1.** Ventilation Produits exploitations
   - **5.2.** Produits des locations diverses
   - **5.3.** Produits des mises à dispositions du personnel
   - **5.4.** Cotisations Fédérales
   - **5.5.** Subventions de fonctionnement reçues
   - **5.6.** Produits exceptionnels
   - **5.7.** Transfert de charges
6. Autres informations
   - **6.1.** Engagements et suretés réelles consenties
     - **6.1.1.** Plafond autorisation de découvert
     - **6.1.2.** Cautions reçues
   - **6.2.** Transactions avec les parties liées
   - **6.3.** Honoraire du Commissaire aux Comptes ;
   - **6.4.** Indemnités de fin de carrière
   - **6.5.** Contribution volontaire en nature
   - **6.6.** Rémunération des salariés dirigeants
   - **6.7.** Effectif moyen

FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1. INFORMATIONS GENERALES ET FAIT SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 Informations générales

Le réseau ADMR 13 est constitué d'associations locales de Services d'Aide à la Personne sur le département des Bouches du Rhône. Il s'engage pour permettre à tous de bien vivre chez elles, de la naissance à la fin de vie et pour leur apporter chaque jour un service à domicile sur mesure de qualité. Les bénévoles ont la charge du lien social.

La Fédération ADMR des Bouches du Rhône a pour but de fédérer les 54 associations ADMR départementales, d'apporter un soutien technique et de leur effectuer des travaux administratifs et comptables.

La Fédération ADMR des Bouches du Rhône représente les associations auprès des financeurs et des pouvoirs publics territoriaux et départementaux.

1.2 Evénements significatifs :

La Fédération ADMR des Bouches du Rhône a répondu à un appel à projet du conseil départemental des Bouches du Rhône pour la mise en place d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyens (CPOM) sur 5 ans, et porte sur la création d'une dotation complémentaire qui permet de financer des actions répondant à 3 objectifs d'améliorations de la qualité du service rendu aux usagers :

- Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés ;
- Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire (zone blanche) ;
- Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants.

Notre projet a été retenu et le CPOM signé fin octobre 2023, il a débuté le 1er octobre 2023 et le financement est d'un montant total en année pleine de 921 427 €.
En 2025, sur la Fédération ADMR 13, le montant facturé dans le cadre du CPOM est de 358 288 €.

La Fédération a été retenus par l'ARS, pour la mise en place de la phase de généralisation du programme ESMS numérique qui s'étend de 2022 à 2025. Elle est destinée à développer l'usage du numérique dans les ESSMS pour faciliter la coordination des professionnels et l'échange d'informations entre les différents acteurs (internes et externes à l'ESSMS) impliqués dans l'accompagnement des personnes.
Le montant de la subvention maximum accordé est de 385 168 € - Le montant utilisé sur l'année 2025 : 243 481 €

Dans le cadre du projet d'acquisition d'un bien immobilier sur Salon de Provence, permettant le regroupement de plusieurs de nos services (SAD, SIAD, ESA, SAF, SAMSAH) sur la commune, 5 associations ont acceptez lors de leurs assemblées générales en novembre 2025,

de mettre en place chacune une subvention d'investissement entre l'association et la Fédération pour un montant global de 2 200 000 € avec les associations suivantes :

- SIAD ADMR 2 VALLES 420 000 €
- SIAD ADMR LE ROUCAS 150 000 €
- SIAD ADMR LES ALPILLES 310 000 €
- SIAD ADMR STE VICTOIRE 420 000 €
- ASSO ADMR 13 AUTISME (SAMSAH) 900 000 €

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis suivants les principes généraux du Plan Comptable et les textes relatifs à son application (arrêté du 23 décembre 2019).

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 modifiant le Plan Comptable Général applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette réforme a conduit à une adaptation de la présentation des états financiers et de certains comptes comptables afin de se conformer à la nouvelle nomenclature du PCG.

Dans le cadre de l'application du règlement de ces 2 règlements, les modifications sont :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- La suppression de la technique de transfert de charges,
- La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- De nouveaux modèles d'états financiers,
- Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe.

PLAN COMPTABLE PCG 2023				PLAN COMPTABLE PCG 2025			
COMPTE GENERAL	INTITULE	SOLDE 202412		COMPTE GENERAL	INTITULE	SOLDE 202512	
		DEBIT	CREDIT			DEBIT	CREDIT
13130000	Subv.équipt.Départements		320 000	13103000	SUBV.ÉQUIPT.DÉPARTEMENTS		320 000
13170000	Subv.équipt.Entrep.&org.privés		876 400	13107000	SUBV.ÉQUIPT.ENTREP.&ORG.PRIVÉS		1 131 900
13180000	Subv.équipt.Autres		69 707	13108000	SUBV.ÉQUIPT.AUTRES		2 269 707
13913000	Subv invest.inscrit.CR Dépt.	115 932		13901300	SUBV INVEST.INSCRIT.CR DÉPT.	126 592	
13917000	Subv invest.inscrit.CR Entpriv	310 941		13901700	SUBV INVEST.INSCRIT.CR ENTPRIV	343 226	
13918000	Subv invest.inscrit.CR autres	37 241		13901800	SUBV INVEST.INSCRIT.CR AUTRES	42 854	
16884000	Aut.Empr.int.cour.Ets crédits		393	16480000	ICNE EMPRUNTS ETABS CREDITS		1 856
43870000	Org.sociaux pdt à recevoir	17 105		43900000	ORG SOCIAUX PRODT A RECEVOIR	6 728	
44860000	Etat autres charges à payer		37 197	44810000	ETAT - CHARGES A PAYER		33 789
44820000	ETAT - PRODUITS A RECEVOIR		19 417	44811000	CHARGES FISCALES SUR CP		17 616
46860000	Charges à payer		50 000	46800000	DIVERS-CREDITEURS&CH A PAYER		70 000
46870000	Produits à recevoir	24 178		46700000	DIVERS- DEBITEURS&PROD A REC.	5 152	
64159002	Ind Journalières CPAM		1 000	64900001	REMBST PERSONNEL IJ CPAM		22 646
79100000	Transfert chg exploitation			64900003	REMBST PERSONNEL AIDE APPRENTI		805
75860003	Pdts gest. Part Salarié Vehicu		58 502	64900004	REMBST PERSONNEL PART SAL VS		57 907
67500000	Val cptble élément actif cédé	21 461		65700000	VNC IMMO INCORP & CORP CEDEES		
77500000	Pdts cessions éléments actifs		20 000	75700000	PRD CESSION IMMO CORP & INCORP		
77700000	QP subv invest.virée au rstt		40 081	74700001	QP subv invest.virée au rstt		48 558
79100001	Transf.charges rembt assurance		850	75870000	INDEMNITES D'ASSURANCE		2 525
79100002	Transf.charges rembt formation		45 205	75841000	REMBOURSEMENTS FRAIS FORMATION		54 155

Ces changements n'ont pas d'impact significatif sur le résultat net de l'exercice, mais elles ont eu un impact de 48 558 € sur les résultats d'exploitation et exceptionnel.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06. Ces incidences sont principalement :
  - la suppression de la technique du transfert de charges,
  - la limitation de l'utilisation du résultat exceptionnel aux évènements majeurs et inhabituels,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

2.2 Immobilisations et amortissements :

Les principales méthodes d'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition des immobilisations ne sont pas inclus dans le cout d'acquisition. Les frais d'acquisition ou de construction à savoir les frais d'actes, les honoraires d'architecte sont incorporés dans le cout d'acquisition ou de construction de ces immobilisations.

La Fédération n'a pas mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

Postérieurement à leurs entrées, les actifs font l'objet d'un amortissement. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés de la façon suivante :

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis qui sont amortis aux taux de 33.33 %

Les immobilisations corporelles sont amorties, selon le mode linéaire, selon les taux habituels de la profession. Les principaux taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

• Agencements de terrains	10 %
• Constructions	2% ou 3.33 %
• Installations générales	5% ou 10%
• Autres Installations générales	10% ou 20%
• Matériel de transport	33.33 %
• Matériel de bureau	20% ou 33.33 %
• Matériel informatique bureautique	20% ou 33.33%
• Mat informatique gest centrale	33.33 %
• Mobilier de bureau	10%

2.3 Stock et en cours :

Le stock correspond aux fournitures de bureau et fournitures d'équipement de protection individuelle restant au 31.12.2025. Le stock est valorisé selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti en français), méthode qui correspond à l'évaluation d'éléments interchangeables, ainsi les stocks sont évalués aux derniers couts d'acquisition.

Pour permettre aux salariés d'intervention de travailler dans de bonnes conditions, la Fédération ADMR 13 se dote chaque année d'un stock important d'équipement de protection individuelle (masques, gants, gels…). Ces équipements sont commandés par la Fédération, stockés au sein de la Fédération et sont distribués et facturés à la demande aux Associations. Une partie de ce stock figure encore à l'actif sur l'année 2025.

2.4 Créances :

Les créances bénéficiaires et organismes financeurs sont évalués à leur valeur réelle. Les créances bénéficiaires font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur le principe suivant :

• Client douteux - créances n-1		80 %
• Client douteux – créances n	1° Semestre n	50 %
	2° Semestre n	30 %

FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Les notes ci-après commentent la situation et les principaux mouvements relatifs au bilan

3.1 Immobilisations :

Les mouvements de l'exercice sont résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (montants bruts)	Début Exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin Exercice
Immobilisations Incorporelles				
Logiciels informatiques	32 766			32 766
Immobilisations incorporelles en cours				
Logiciels informatiques PGI NSI		40 329		40 329
Immobilisations Corporelles				
Terrains	216 581			216 581
Agencements de terrains	324 713	1 626		326 339
Constructions	2 182 661			2 182 661
Installations générales	382 057			382 057
Construction sur sol autrui	1 290 931	416 298		1 707 229
Installation technique, Matériel	15 766	1 000	1 527	15 239
Autres installations générales	324 705			324 705
Matériel de transport	184 173			184 173
Matériel Informatique bureautique	25 670			25 670
Mobilier de bureau	157 142			157 142
Immobilisations Financières				
Titres Immobilisés	241	8	8	241
Dépôts et Cautionnements	18 179	14 880		33 059
Total Général	**5 155 586**	**474 141**	**1 535**	**5 628 192**

FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

3.2 Amortissements :

Les mouvements de l'exercice des amortissements de l'actif immobilisé sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau des mouvements des amortissements	Début Exercice 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Fin Exercice 31/12/2025
Immobilisations Incorporelles				
Logiciels informatiques	32 766			32 766,07
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Agencements de terrains	124 927	11 896		136 822,58
Constructions	762 371	69 686		832 057,38
Installations générales	376 756	1 704		378 460,10
Construction sur sol autrui	388 622	50 226		438 848,14
Installation technique, Matériel	12 598	1 017	1 527	12 087,58
Autres installations générales	305 951	7 528		313 478,94
Matériel de transport	156 269	13 323		169 592,14
Matériel Informatique bureautique	18 700	4 091		22 791,09
Mobilier de bureau	153 789	902		154 691,19
Total Général	**2 332 749**	**160 374**	**1 527**	**2 491 595**

3.3 Provisions :

TABLEAU DES PROVISIONS	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin Exercice
Provisions pour dépréciations des comptes de tiers				
Dépréciation compte usagers	3 995		3 995	0,00
TOTAL DEPRECIATIONS DES COMPTES TIERS	**3 995**	**0**	**3 995**	**0**

FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

3.4 Etat des créances et charges constatées d'avance :

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	Échéances	
		Moins d'1 an	A plus d'1 an
CREANCES			
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	1 925	1 925	
Créances caisses	1 060 759	1 060 759	
Autres créances			
Fournisseurs avance & acompte	102 775	102 775	
Personnel avances et acomptes	196	196	
Organismes sociaux a recevoir	6 728	6 728	
Autres créances	7 430 783	7 430 783	
Produits à recevoir	471 527	471 527	
Charges Constatées d'avance		0	
Charges Constatées d'avance	22 228	22 228	
TOTAL	**9 096 922**	**9 096 922**	

3.5 Etat des produits à recevoir :

PRODUITS A RECEVOIR	MONTANT
AUTRES PRODUITS	
REMBT FRAIS FORMATIONS DIVERSES	12 638
SUBV INVEST CAF TVX CRECHE MIRAMAS	255 500
SUBV ESMS NUMERIQUE	192 584
SUBV CNAM PREV DES RISQUES ERGONOMIQUES	10 000
SUBV ETAT CTT APPRENTISSAGE	805
	471 527

FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

3.6 Etat des comptes à terme :

Au 31/12/2025, 4 nouveaux comptes à termes et 3 comptes à termes en renouvellement sont en cours ainsi que le nantissement de 80 000 € fait sur la Société Générale en garantis du prêt de 169 000 € pour les travaux de la crèche Les Pitchouns à Miramas.

Date du contrat	Montant	Période du contrat	Taux de rendement	Intérêts bruts à échéance	Date d'échéance	Intérêts Bruts échus en 2025	Montant des Intérêt a recevoir au 31/12/2025
21/07/2025	500 000 €	6 mois	1,900%	5 391	21/01/2026		4 881
21/07/2025	500 000 €	6 mois	1,900%	5 391	21/01/2026		4 881
21/10/2025	500 000 €	3 mois	1,800%	2 253	21/01/2026		1 778
21/10/2025	500 000 €	3 mois	1,800%	2 253	21/01/2026		1 778
11/11/2025	500 000 €	3 mois	1,800%	2 556	10/02/2026		1 420
11/11/2025	500 000 €	3 mois	1,800%	2 556	10/02/2026		1 420
08/12/2025	300 000 €	3 mois	1,800%	1 824	07/03/2026		466
18/11/2025	80 000 €	nantissement					
TOTAL	3 380 000 €			22 223		0	16 624

FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Etat des intérêts des placements des comptes à terme et livret en 2025

Date du contrat	Type	Montant des Intérêt reçus ou a recevoir au 31/12/2025
01/01/2025	EXT INTERET COURUS CAT A RECEVOIR 2024	-30 685 €
13/01/2025	CAT 6 MOIS	9 200 €
13/01/2025	CAT 6 MOIS	9 200 €
28/01/2025	CAT 3 MOIS	4 089 €
28/01/2025	CAT 3 MOIS	4 089 €
28/01/2025	CAT 3 MOIS	4 089 €
10/02/2025	CAT 3 MOIS	4 467 €
10/02/2025	CAT 3 MOIS	4 467 €
09/03/2025	CAT 3 MOIS	2 450 €
10/05/2025	CAT 3 MOIS	3 691 €
10/05/2025	CAT 3 MOIS	3 691 €
09/06/2025	CAT 3 MOIS	2 170 €
11/08/2025	CAT 3 MOIS	3 353 €
11/08/2025	CAT 3 MOIS	3 353 €
08/12/2025	CAT 3 MOIS	1 841 €
08/09/2025	CAT 3 MOIS	1 747 €
21/10/2025	CAT 3 MOIS	2 626 €
21/10/2025	CAT 3 MOIS	2 626 €
31/12/2025	CAT 6 MOIS	4 881 €
31/12/2025	CAT 6 MOIS	4 881 €
10/11/2025	CAT 3 MOIS	2 885 €
10/11/2025	CAT 3 MOIS	2 885 €
31/12/2025	CAT 3 MOIS	1 778 €
31/12/2025	CAT 3 MOIS	1 778 €
31/12/2025	CAT 3 MOIS	1 420 €
31/12/2025	CAT 3 MOIS	1 420 €
31/12/2025	CAT 3 MOIS	466 €
31/12/2025	INTERET SUR LIVRET	173 €
TOTAL		**59 032 €**

FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 Fonds Associatifs :

	Début Exercice	Affectation Résultat	Augmentation	Diminutions	Fin Exercice
Fonds associatifs :					
Fonds Propres statutaires	96 658				96 658
Réserves :					
Autres reserves	128 208	-18 835			109 373
Résultat de l'exercice			21 321		21 321
Situation nette	**224 866**	**-18 835**	**21 321**	**0**	**227 352**
Subventions d'investissements	801 994		2 455 500	48 558	3 208 936
Total Subventions d'investissements	**801 994**		**2 455 500**	**48 558**	**3 208 936**
TOTAL FONDS PROPRES					**3 436 288**

4.2 Subventions d'investissements :

Subventions d'investissement reçues :

« Il est justifié chaque année de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé »

FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Compte	Organisme	Libellé	Date Début	Solde Initial	%	Reprise cumulée au 31/12/2024	Reprise exercice	Reprise cumulée au 31/12/2025
13130000	Conseil Général	Construction Micro Creche Maillane	02/02/2013	120 000 €	3,33%	47 667 €	4 000 €	51 667 €
13130000	Conseil Général	Extension siège Fédéral	06/10/2014	200 000 €	3,33%	68 265 €	6 660 €	74 925 €
13170000	Caisse Epargne	Travaux effectué MDP Salon	15/10/2003	15 200 €	5,00%	15 200 €		15 200 €
13170000	Union Nationale	Travaux effectué MDP Salon	15/10/2003	20 000 €	5,00%	20 000 €		20 000 €
13170000	UN ADMR	Construction Micro Creche Maillane	02/02/2013	9 000 €	3,33%	3 575 €	300 €	3 875 €
13170000	CNAF	Construction Micro Creche Maillane	02/02/2013	92 000 €	3,33%	36 544 €	3 067 €	39 611 €
13170000	CAF	Construction Micro Creche Maillane	02/02/2013	38 000 €	3,33%	15 094 €	1 267 €	16 361 €
13170000	MSA	Construction Micro Creche Maillane	02/02/2013	21 000 €	3,33%	8 342 €	700 €	9 042 €
13170000	UN ADMR	Construction Creche St remy de Pce	06/10/2014	9 000 €	3,33%	3 072 €	300 €	3 372 €
13170000	MAIRIE ST REMY	Construction Creche St remy de Pce	06/10/2014	200 000 €	3,33%	68 265 €	6 660 €	74 925 €
13170000	CAF	Construction Creche St remy de Pce	06/10/2014	184 000 €	3,33%	62 804 €	6 127 €	68 931 €
13170000	UN ADMR	Construction Creche St remy de Pce	06/10/2014	25 000 €	3,33%	8 533 €	833 €	9 366 €
13170000	UN ADMR	Construction Creche St Etienne du Gres	16/01/2017	10 000 €	3,33%	2 667 €	333 €	3 000 €
13170000	UN ADMR	Construction Creche St Etienne du Gres	16/01/2017	10 000 €	3,33%	2 667 €	333 €	3 000 €
13170000	CAF	Construction Creche St Etienne du Gres	16/01/2017	243 200 €	3,33%	64 178 €	8 107 €	72 285 €
13170000	CAF	Travaux Creche Les Pitchouns Miramas	01/09/2025	255 500 €	5,00%	- €	4 258 €	4 258 €
13180000	Asso Mollégès	Part Achat Mas St Remy de Pce	25/03/1997	11 434 €	2,00%	6 346 €	229 €	6 575 €
13180000	Asso Mouries	Part Achat Mas St Remy de Pce	25/03/1997	30 490 €	2,00%	16 923 €	610 €	17 532 €
13180000	Asso Graveson	Part Achat Mas St Remy de Pce	03/05/1997	1 524 €	2,00%	843 €	30 €	874 €
13180000	Asso St Etienne	Part Achat Mas St Remy de Pce	01/01/2000	26 259,46 €	2,00%	13 129 €	525 €	13 654 €
13180000	Asso Les Alpilles	Part Achat Local Salon de Pce	26/11/2025	310 000,00 €	2,00%	- €	595 €	595 €
13180000	Asso 2 Vallées	Part Achat Local Salon de Pce	26/11/2025	420 000,00 €	2,00%	- €	805 €	805 €
13180000	Asso 13 Autisme	Part Achat Local Salon de Pce	26/11/2025	900 000,00 €	2,00%	- €	1 726 €	1 726 €
13180000	Asso Ste Victoire	Part Achat Local Salon de Pce	26/11/2025	420 000,00 €	2,00%	- €	805 €	805 €
13180000	Asso Le Roucas	Part Achat Local Salon de Pce	26/11/2025	150 000,00 €	2,00%	- €	288 €	288 €

TOTAL	**3 721 607 €**		**464 113 €**	**48 558 €**	**512 672 €**
SUBVENTION INVESTISSEMENT (MONTANT AU BILAN)			**3 208 935 €**		

FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

4.3 Etat des dettes :

ETAT DES DETTES	Montant Brut	Échéances	
		Moins d'1 an	A plus d'1 an
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 266 779	114 285	1 152 494
Emprunts et dettes financières divers	28 856	14 213	14 643
Emprunts Rentes viagères	221 784	20 610	201 174
Intérêt courus sur emprunts	1 856	1 856	
Frais Bancaire a payer	37	37	
Avance & acompte organismes financeurs	353 630	353 630	
Dettes fiscales et sociales :			
Rémunérations dues /Provision CP	195 735	195 735	
Charges sociales	304 222	304 222	
Prélevement à la source	18 074	18 074	
Etat Impots sur les sociétés	21 490	21 490	
Etat - Autres charges	36 057	36 057	
Etat Autres charges à payer	33 789	33 789	
Autres dettes :			
Dettes fournisseurs	550 150	550 150	
Dettes dues aux associations	10 285 160	10 285 160	
Dettes Diverses		0	
URSSAF - IRCEM - BS Mandataire	8 059	8 059	
Charges à payer	70 000	70 000	
Produits Constatés d'Avance		0	
TOTAL	**13 395 678**	**12 027 368**	**1 368 310**

4.4 Charges à payer par poste de bilan :

CHARGES A PAYER	MONTANT
FOURNISSEURS	
Fournisseurs, fact. Non parvenues	15 118
DETTES FISCALES & SOCIALES	
Personnel - Provision Congés Payés	195 735
Personnel - Provision Chg Sociale sur CP	84 166
Personnel - Provision Chg Fiscale sur CP	17 616
Taxe sur salaire 12/2025	33 789
Impots sur interet courus CAT	21 490
	367 914

FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Ventilations Produits d'exploitation : 4 954 929 €

VENTILATION PRODUITS D'EXPLOITATION	MONTANT
COTISATIONS FEDERALES	2 082 085
USAGERS MANDATAIRE	6 639
PROD LOCATIONS DIVERSES	230 061
MISE A DISPOSITION PERSONNEL	1 859 742
DOT COMPL CPOM QUALITE	358 288
SUBVENTION D'EXPLOITATION	253 481
QP SUBV INVESTISSEMENT	48 558
REPRISE PORV DEP BENEFICIAIRES	3 995
REMBT FRAIS FORMATION	54 155
REMBT FRAIS ASSURANCE	2 525
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	55 399
	4 954 929

5.2 Produits des locations diverses : 230 061 €

Ces produits correspondent aux locaux, propriétés de la Fédération ADMR loués aux associations ADMR ;

A Saint Remy de Provence, 4 locataires : Association ADMR de Saint Remy de Provence (3 600 €), Association ADMR Relais 13 (3 600 €), Association ADMR ALS (3 600 €), Association ADMR DOREMI (19 800 €), SIAD ADMR DES ALPILLES (10 800 €).

A Salon de Provence, 2 locataires : Association ADMR Olivier Salon (13 296 €), Association ADMR des Deux Vallées (13 200 €).

A Maillane, 1 locataire : Association ADMR Les Jeunes Pousses (7 200 €) ;

A Saint Etienne du Grès, 1 locataire : Association ADMR PICOTIS (39 960 €) ;

A Miramas, à compter du 1er septembre 2025, 1 locataire : Association ADMR LES PITCHOUNS (3 160 €)

Ainsi que des locaux loués par la Fédération ADMR sous loués aux associations ADMR :

A Aix en Provence : Jusqu'au 30 juin 2025 – Avenue Archimede – Aix La Duranne 7 locataires : Association ADMR Ste Victoire (10 892 €), Association ADMR du Pays d'Aix (8 031 €), Association ADMR Etoile (10 892 €) , Association ADMR Canton de Trets (545 €), Association ADMR du Garlaban (2 076€), Association ADMR Cote Bleue (8 939 €), Association ADMR du Roucas (10 217 €).

A Aix en Provence : à compter du 1er juillet 2025 – Avenue Jean PERRIN – Aix Les Milles 7 locataires : Association ADMR Ste Victoire (9 670 €), Association ADMR du Pays d'Aix (5 806 €), Association ADMR Etoile (5 300 €) , Association ADMR Canton de Trets (366 €), Association ADMR du Garlaban (17 €), Association ADMR Cote Bleue (5 670 €), Association ADMR du Roucas (9 960 €).

A Arles, 4 locataires : Association ADMR du Pays d'Arles (5 148 €), Association ADMR de St Martin (583 €), Associations ADMR Arles Camargue (3 983 €), Association ADMR HORIZON (13 750 €) (Service de soins) ;

5.3 Produits des mises à disposition du personnel : 1 859 742 €

Conformément à l'article L. 125-3 du code du travail. « Toute opération à but lucratif ayant pour objet exclusif le prêt de main d'œuvre est interdit… Paragraphe 3 bis. Le prêt de main-d'œuvre n'est pas prohibé lorsqu'il n'est que la conséquence nécessaire de la transmission d'un savoir-faire ou de la mise en œuvre d'une technique qui relève de la spécificité propre de l'entreprise prêteuse » La mise à disposition du personnel de la Fédération est une opération à but non lucratif (refacturation salaires et charges), permettant la transmission de compétences spécifiques.

5.4 Cotisations Fédérales : 2 082 085 €

Conformément à l'article 5 : RESSOURCES des statuts de la Fédération ADMR des Bouches du Rhône, « Les ressources de la Fédération comprennent : les cotisations des associations locales des membres associés dont les taux sont fixés chaque année par le Conseil d'Administration …)

FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

SERVICES OPERATIONNELS	Taux	Montant Cotisation 2025
Aide Domicile	2,30 €/Hrs	1 118 637 €
Technicienne d'intervention sociale et familiale	3,75 € / Hrs	71 646 €
Crèche	850 € par an et par place	170 850 €
SAMSAAH	8 % du budget accordé	141 170 €
RESIDENCE AUTONOMIE ARLESIENNE	forfait 1 300 € /mois	15 600 €
RESIDENCE AUTONOMIE LA MAZURKA	forfait 1 000 € / mois	12 000 €
SERVICE DE SOINS PERSONNES AGEES	8,5 % du budget accordé	424 388 €
SERVICE DE SOINS PERSONNES HANDICAPEES	8,5 % du budget accordé	99 657 €
PORTAGE REPAS PARTICULIER	0,52 €/Repas	22 339 €
PORTAGE REPAS CRECHE	0,12 €/Repas	5 797 €
TOTAL		**2 082 085 €**

5.5 Subventions de fonctionnement reçues : 253 481 €

- **Subvention ARS ESSMS :** Nous avons été retenus par l'ARS, pour la mise en place de la phase de généralisation du programme ESMS numérique qui s'étend de 2022 à 2025. Elle est destinée à développer l'usage du numérique dans les ESSMS pour faciliter la coordination des professionnels et l'échange d'informations entre les différents acteurs (internes et externes à l'ESSMS) impliqués dans l'accompagnement des personnes.
  Le montant de la subvention maximum accordé est de 385 168 € - Le montant utilisé sur l'année 2025 : 243 481 €
  Montant comptabilise : 243 481 €

- **Subvention FIFUP :** Dans le cadre du fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) qui vise à préserver la santé des salariées les plus exposés à des facteurs de risques ergonomiques, on nous a accordé une subvention de 10 000 € pour la mise en place d'un salarié préventeur en charge d'analyser les situations de travail, identifier les facteurs de risques ergonomiques et préconiser des actions d'améliorations.
  Montant comptabilise : 10 000 €

5.6 Autres Produits : 112 079 €

COMPTE	LIBELLE	MONTANT
75841000	REMBOURSEMENTS FRAIS FORMATION	54 155 €
75841007	Rbt frais ind Assurance	2 525 €
75880000	AUT. PROD DIV. GEST° COURANTE (1)	55 331 €
75880000	AUT. PROD DIV. GEST° COURANTE	68 €
	TOTAL	**112 079 €**

(1) Le montant de 55 399 € en autres produits gestion courant correspond au transfert des fonds de l'association ADMR Le Rendez vous des touts petits vers la Fédération. En effet, lors de l'assemblée générale de l'association ADMR Le Rendez-vous des tous petits, le 16 décembre, il a été voté à l'unanimité la dissolution de l'association et le transfert des fonds détenus sur le compte bancaire Crédit Agricole de l'association à la Fédération ADMR 13 pour un montant de 55 331 €

FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Engagements et suretés réelles consenties :

6.1.1 Plafond autorisation de découvert : NEANT

6.1.2 Cautions reçues

En date du 8 Avril 2014, une garantie de cautionnement pour un montant de 57 913 € par la CIE EUR DE GARANTIE ET CAUTIONS, soit 50 % du solde du prêt accordé par la caisse d'épargne d'un montant de 231 600 € pour l'extension de la Fédération et la création d'une crèche sur le site de St Rémy de Provence.

En date du 8 Avril 2014, une garantie de cautionnement pour un montant de 185 449 € par la CIE EUR DE GARANTIE ET CAUTIONS, soit 50 % du solde du prêt accordé par la caisse d'épargne d'un montant de 668 400 € pour l'extension de la Fédération et la création d'une crèche sur le site de St Rémy de Provence.

En date du 23 Juin 2016, une garantie de cautionnement pour un montant de 72 612 € par la CIE EUR DE GARANTIE ET CAUTIONS, soit 50 % du solde du prêt accordé par la caisse d'épargne d'un montant de 269 000 € pour l'extension de la Fédération et la création d'une crèche sur le site de St Rémy de Provence.

En date du 23 Septembre 2016, une garantie de cautionnement pour un montant de 199 300 € par la COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU GRES, soit 50 % du solde du prêt accordé par la caisse d'épargne d'un montant de 631 000 € pour la construction d'une crèche sur la commune de Saint Etienne du Grès.

En date du 24 novembre 2025, un nantissement de comptes rémunère de 80 000 € en garantie, soit 47 % du prêt accordé par la société générale d'un montant de 169 000 € pour les travaux de réhabilitation de la crèche de Miramas

6.2 Transactions avec les parties liées

Au titre des conventions passées au cours de l'exercice écoulé entre la fédération et les associations, le montant facturé à la Fédération est égal à 19 303 487 €, le montant facturé par la Fédération s'élève à 6 641 547 €.

6.3 Honoraire du Commissaire aux comptes

Contrôle légal : 14 412 € TTC dont 2 402 € de TVA.

6.4 Indemnités de fin de carrière :

Une évaluation des engagements en matière d'IFC au 31 décembre 2025 de la Fédération ADMR des Bouches du Rhône a été effectuée pour un montant de 199 464 € (tableau ci-dessous). Depuis l'application de la convention collective de la Branche de l'Aide, de l'Accompagnement, des Soins et des Service à Domicile (BAD), le 1er janvier 2012, le calcul de l'indemnité de fin de carrière est :

- ½ de mois après 5 ans d'ancienneté ;
- 1 mois après 10 ans d'ancienneté ;
- 1 mois et demi après 15 ans d'ancienneté ;
- 2 mois après 20 ans d'ancienneté ;
- 2 mois et demi après 25 ans d'ancienneté ;
- 3 mois après 30 ans d'ancienneté.

Conformément à l'article L1237-5 du code du travail, l'âge maximal pris en compte pour le calcul de la valorisation est de 67 ans.

Pour le financement de l'engagement en matière d'IFC de la Fédération ADMR des BdR, un contrat a été souscrit, au 31/12/2025, le solde de ce contrat est de 72 751.30 €. Un versement de 70 000 € a été fait sur l'année.

FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

TABLEAU INDEMNITES DE FIN CARRIERES

AU 31-12-2025	Date de Naissance	Categorie	Date Embauche	Taux IFC	Droit Théorique	Survie	Présence	Indemités
APRIN Patricia	18/12/1966	CADRE	15/06/1989	3,00	19 690,56	0,98	0,75	12 145
ARGHYRIADOU Nelly	31/03/1966	CADRE	07/08/2023		- 5 ans d'anc			
ATHENOUX Agnes	14/12/1962	CADRE	01/11/1982	3,00	41 513,81	0,98	1,00	41 514
BELLUZZO Julie	13/05/1983	CADRE	05/12/2016	0,50	2 514,60	0,92	0,45	705
BERSON Christel	21/08/1976	CADRE	26/08/2024		- 5 ans d'anc			
BILOT Laurence	29/08/1981	CADRE	01/04/2019	0,50	706,89	0,92	0,45	204
BLANC Marie	21/09/1964	NCADRE	04/01/2011	1,50	5 053,86	0,92	0,50	1 551
BOURGATTE Bernadette	10/10/1975	NCADRE	05/05/2025		- 5 ans d'anc			
CHALABREYSSE Thomas	04/08/1987	NCADRE	04/01/2022		- 5 ans d'anc			
CHIDEKH Nadya	01/05/1964	NCADRE	18/04/1994	3,00	14 008,05	0,97	0,75	8 960
COMBES Ariane	04/04/1965	NCADRE	01/03/2024		- 5 ans d'anc			
DE FARIA Sandrine	19/01/1977	CADRE	01/02/2023		- 5 ans d'anc			
DESNOS Yves	05/11/1982	CADRE	07/04/2014	1,00	6 360,86	0,83	0,45	1 630
DEVILLERS Félicia	01/08/1989	CADRE	04/09/2023		- 5 ans d'anc			
DOUEZI Lys Aura	22/09/1982	CADRE	03/02/2025		- 5 ans d'anc			
DROMARD Ingrid	08/12/1978	CADRE	01/07/2021		- 5 ans d'anc			
DUTHOIT CALIN Nathalie	11/06/1970	CADRE	03/12/2018	0,50	4 573,47	0,94	0,50	1 753
DUVERNE Géraldine	11/12/1990	CADRE	20/03/2023		- 5 ans d'anc			
FAURE Frederic	05/12/1998	NCADRE	01/04/2022		- 5 ans d'anc			
FIGUEROA GALINDO Olga	12/02/1980	NCADRE	31/08/2020	0,50	2 106,54	0,92	0,50	687
FUMEY Sabine	25/08/1967	CADRE	01/03/1992	3,00	26 600,86	0,95	0,75	16 117
GINER Agathe	28/05/1996	CADRE	07/06/2022		- 5 ans d'anc			
GIRARD Christine	28/07/1976	NCADRE	22/02/2007	1,50	4 568,04	0,93	0,75	2 378
HAMIED Kais	31/03/2007	APPRENTI	03/11/2025		- 5 ans d'anc			
HLALI Nadia	21/11/1970	NCADRE	01/07/2003	2,00	8 500,99	0,94	0,75	4 888
IMBERT Rémi	28/10/1976	NCADRE	11/09/2023		- 5 ans d'anc			
JULLIEN Cécile	12/09/1972	CADRE	03/02/2025		- 5 ans d'anc			
KIELIJAN Frederic	19/01/1969	CADRE	17/01/1994	3,00	31 855,27	0,88	0,75	17 341
LEBELLE Steve	28/07/1993	CADRE	30/10/2015	1,00	4 603,34	0,82	0,45	996
LYONS Hugo	25/04/1998	NCADRE	04/01/2024		- 5 ans d'anc			
MALLET Patrice	25/03/1959	CADRE	17/02/2020	0,50	3 992,71	0,98	0,45	1 674
MOLLAN Florence	01/05/1971	NCADRE	16/09/2002	2,00	5 022,52	0,94	0,75	2 839
MISSONNIER Gilles	02/09/1959	CADRE	20/08/1990	3,00	68 088,10	0,98	1,00	68 088
NALIN Jean Christophe	01/01/1982	NCADRE	01/06/2013	1,00	4 809,49	0,83	0,50	1 369
NIABALY Valérie	08/09/1969	NCADRE	01/06/2018	0,50	1 858,20	0,95	0,75	1 087
PANUNZIO Pascale	30/01/1975	CADRE	20/02/2023		- 5 ans d'anc			
PARIS Valérie	16/07/1971	NCADRE	18/01/2021		- 5 ans d'anc			
PESOU David	25/04/1973	NCADRE	08/07/2021		- 5 ans d'anc			
RAGOT Elizabeth	02/12/1965	CADRE	01/05/2012	1,00	5 085,48	0,95	0,75	3 194
RIBAS Mélanie	07/04/1993	CADRE	12/07/2024		- 5 ans d'anc			
ROUSSET Céline	03/04/1981	CADRE	22/08/2022		- 5 ans d'anc			
ROSINI Nicolas	08/12/1977	CADRE	01/06/2013	1,00	7 925,29	0,84	0,50	2 455
SALIBA Marjorie	09/10/1984	NCADRE	12/10/2015	1,00	4 396,93	0,92	0,50	1 349
SCHACRE Emmanuelle	06/11/1976	NCADRE	22/07/2013	1,00	4 399,99	0,93	0,75	2 290
SIEGWALD Véronique	29/12/1965	CADRE	18/01/2021		- 5 ans d'anc			
SIRVENT Sandrine	29/07/1971	CADRE	09/11/2020	0,50	2 439,50	0,94	0,50	919
VERNET Stephanie	01/11/1977	CADRE	18/11/2013	1,00	5 729,58	0,93	0,75	2 936
VIVIAND Solene	15/04/1981	NCADRE	12/01/2017	0,50	1 229,96	0,92	0,50	395
TOTAL								199 464

FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

6.5 Contribution volontaire en nature : 4 162.75 €

	Nb de Bénévole participant A	Nb de commissions a cours de l'année 2025 B	Nb d'heures effectuées lors de ces commissions C	Taux de valorisation (SMIC Chargé) D	Valorisation en € du bénévolat AxBxCxD
Commission Finance	3	2	3,50	19,01 €	399,17
Commission Bientraitance	2	2	3,50	19,01 €	266,11
Commission Personnel	3	2	3,50	19,01 €	399,17
Commission Formation	4	3	3,50	19,01 €	798,34
Réunion du Bureau					
BUREAU 04/04/2025	5	1	3,50	19,01 €	66,53
BUREAU 06/10/2025	5	1	8,00	19,01 €	152,06
BUREAU 13/10/2025	5	1	8,00	19,01 €	152,06
Conseil d'Administration					
CA 03/03/2025	10	1	3,50	19,01 €	665,28
CA 06/06/2025	9	1	3,50	19,01 €	598,75
CA 28/10/2025	10	1	3,50	19,01 €	665,28
TOTAL					**4 162,75**

6.6 Rémunération des salariés dirigeants :

Montant global de la rémunération brute des trois plus haut cadres dirigeants salariés de la Fédération ADMR des Bouches du Rhône (article 20 de la loi n°2006-586 du 23/05/2006)
Montant : 382 573 €

FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

6.7 Effectif moyen :

	Nb salariés	ETP
Cadre autonome	16	15,80
Cadre intégré	16	12,77
Employés	21	17,64
Apprentis	1	0,16
TOTAL	**54**	**46,37**